

CE de resso

EXAMEN CIVIQUE

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Examen
Civique

L'examen civique est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

Depuis le 1er janvier 2026, la réussite à cet examen est devenue obligatoire pour :

- » demander une carte de séjour pluriannuelle,
- » demander une carte de résident,
- » déposer une demande de naturalisation française.

Cet examen vise à vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.